

Groupe d'appui départemental - Vienne 86
Critères de validation des PEdT

CRITÈRES	PRÉCISIONS
Concertation - Pilotage - Coordination	Le PédT a fait l'objet d'une concertation associant l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire. Il est formalisé, partagé et régulièrement actualisé.
Avec les équipes enseignantes	Le suivi du PEdT est intégré au conseil d'école. Des réunions de coordination entre acteurs scolaires et périscolaires sont organisés de manière régulière afin d'assurer la cohérence éducative et la continuité des parcours.
Avec les parents	L'implication des parents est pensée dans le cadre du PEdT : information régulière, temps d'échanges, consultation et participation possible aux instances.
Avec les acteurs du périscolaire, les associations	Les coordonnateurs des activités périscolaires, directeurs d'accueils et intervenants associatifs sont associés à la réflexion, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions.
Instances de pilotage et de concertation (comité de pilotage, conseil d'école)	Une instance de pilotage existe et réunit élus, représentants de l'Éducation nationale, parents, professionnels du périscolaire et partenaires. Sa composition et la fréquence des rencontres sont définies. Le conseil d'école est consulté et associé aux orientations du PEdT. Un coordonnateur identifié assure l'animation du PEdT.
Instances de concertation spécifiques	Des commissions thématiques, groupes de travail ou réunions multi-acteurs sont mis en place selon les besoins afin d'approfondir certaines thématiques.
Encadrement, Sécurité	Le projet garantit la sécurité physique, affective et morale des enfants. L'organisateur est le premier responsable des mineurs accueillis et veille au respect de la réglementation en vigueur.
Qualification de l'encadrement	Les intervenants disposent des qualifications réglementaires et des compétences nécessaires. Des formations sont proposées afin de renforcer les compétences pédagogiques, éducatives et relationnelles.
Honorabilité des intervenants	L'honorabilité des personnels est systématiquement vérifiée dans le cadre des accueils périscolaires déclarés. L'organisateur est garant du respect des obligations légales et de la protection des mineurs.
Taux d'encadrement	Les taux d'encadrement sont réglementaires. Ils sont adaptés en fonction de l'âge des enfants, des besoins spécifiques du public, du lieu et de l'activité.
Actions et activités	En cohérence avec les objectifs éducatifs du PEdT, des actions sont mises en œuvre tant sur l'organisation que sur la diversification des activités proposées.
Prise en compte de l'équilibre de la journée et des besoins des enfants	L'organisation respecte les rythmes de l'enfant : alternance de temps de repos, de temps libres et de temps encadrés, ainsi que de temps en petits et grands groupes.
Liaison entre les différents temps	Les temps de transition entre les différents moments de la journée sont organisés, anticipés et formalisés afin d'assurer une continuité éducative sécurisante pour l'enfant.
Développement personnel, épanouissement, implication dans la vie collective	Les activités proposées sont variées, adaptées à l'âge et aux besoins des enfants. Elles favorisent l'autonomie, l'expression, la créativité et la participation à la vie collective, notamment par des démarches citoyennes.
Egal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, sportives, artistiques et aux services d'accueil	Des mesures sont mises en place pour garantir l'égal accès aux pratiques culturelles, sportives et artistiques : tarification adaptée, soutien aux familles, accueil inclusif des enfants à besoins particuliers.
Cohérence – complémentarité, continuité éducative	Le PEdT fait l'objet d'échanges et de formalisation sur les valeurs et objectifs éducatifs communs.
Entre les projets des écoles et les projets périscolaires	Les projets sont connus, partagés et, si nécessaire, ajustés afin de renforcer leur complémentarité.
Entre les différentes activités	Des parcours éducatifs diversifiés sont proposés sur les différents temps et tout au long de la scolarité, grâce à une programmation et une planification cohérente : lien avec les APC, élaboration d'outils communs (charte d'engagement, règlements...).
Entre les différents temps (scolaire, péri voire extrascolaire)	
Avec d'autres dispositifs	Le PEdT s'articule avec les dispositifs existants : Contrat Enfance Jeunesse, CLAS et autres partenariats territoriaux.

Groupe d'appui départemental - Vienne 86

Critères de labellisation des Plans Mercredis

COMPLÉMENTARITÉ ET COHÉRENCE ÉDUCATIVES DES DIFFÉRENTS TEMPS DE L'ENFANT

Mise en cohérence du projet d'école et du projet pédagogique de l'accueil du mercredi	Des objectifs communs sont définis entre temps scolaire et accueil du mercredi, voire avec l'ensemble des accueils de la semaine
Déclinaison de parcours éducatifs (artistique, culturelle, santé, citoyenneté...)	Les parcours éducatifs sont pensés de manière transversale et complémentaire entre temps scolaire et périscolaire
Collaboration équipe(s) enseignante(s) et équipe(s) d'animation	Des temps de coordination réguliers et formalisés sont organisés entre équipes enseignantes et équipes d'animation.
Charte d'engagement réciproque mise en place ou actualisée	Une charte est mise en place ou actualisée, précisant les engagements concernant la mutualisation des locaux, du matériel et des ressources.

MISE EN VALEUR DE LA RICHESSE DES TERRITOIRES

Le projet permet la découverte du territoire : environnement naturel, patrimoine, institutions...	Le projet permet aux enfants de découvrir et de mieux comprendre leur territoire à travers des actions valorisant l'environnement naturel, le patrimoine local et les institutions (mairie, médiathèque, services publics, acteurs locaux). Ces découvertes favorisent l'ancrage territorial et le sentiment d'appartenance.
Construction de partenariats : établissements culturels, associations JEP, sportives et jeunesse, autres...	Des partenariats durables sont développés avec les établissements culturels, les associations d'éducation populaire, sportives et de jeunesse, ainsi qu'avec d'autres acteurs locaux. Ces partenariats enrichissent l'offre éducative et diversifient les expériences proposées aux enfants.
Interventions de parents, de bénévoles...	Les parents et bénévoles peuvent intervenir ponctuellement ou régulièrement pour partager leurs savoir-faire, leurs compétences ou leurs expériences, dans un cadre sécurisé et encadré. Ces interventions contribuent à renforcer le lien entre les familles, les enfants et le projet éducatif.
L'ALPS établit des liens avec d'autres structures socioéducatives	Le plan mercredi permet d'établir et d'entretenir des liens avec les autres structures socio-éducatives du territoire afin de favoriser la complémentarité des actions, la continuité des parcours et l'orientation des enfants et des familles.

DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DE QUALITÉ

Libre choix de l'enfant selon ses aspirations, ses attentes, ses besoins	L'organisation des activités favorise le libre choix de l'enfant, en tenant compte de ses aspirations, de ses attentes et de ses besoins. Ce choix est accompagné et sécurisé par les équipes afin de soutenir l'autonomie, l'engagement et la motivation.
Activités conçues dans une logique de loisirs et de découvertes, à visée éducative	Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découvertes, à visée éducative. Elles privilégient le plaisir d'agir, l'expérimentation, la créativité et la curiosité, tout en développant des compétences sociales, culturelles et citoyennes.
Activités organisées en cycles dans une logique de parcours avec progressivité et réalisations finales	Les activités permettent une progression dans les apprentissages et les découvertes. Elles s'inscrivent dans une logique de parcours éducatif, avec des temps de valorisation ou de réalisations finales (expositions, spectacles, rencontres, productions collectives).
Organisation des activités en harmonie avec les autres temps de la journée (accueil, repas, vie collective, temps libre, transitions...)	L'organisation des activités est pensée en cohérence avec les autres temps de la journée de l'enfant. Elle respecte les rythmes, favorise la détente et garantit une articulation fluide entre les différents moments vécus par l'enfant.